Les enjeux de l'information dans la prévention des accidents liés à la pratique des sports d'hiver

ANENA, Association Nationale pour l'Étude de la Neige et des Avalanches.

GRESEC, Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication de l'Université

Stendhal de Grenoble.

D. POIZAT, doctorant.
Octobre 2001

Résumé / principaux résultats / préconisations

Construction d'une problématique

1996 : premiers entretiens semi-directifs auprès des acteurs directement impliqués dans la gestion des risques ; **plusieurs constats** :

1/ Peu de travaux, aussi bien universitaires que professionnels, relatifs à l'information préventive dans la gestion des risques et plus particulièrement dans les sports d'hiver.

2/ Complexité des problèmes auxquels sont confrontés les acteurs impliqués dans la gestion des risques : au-delà des seuls comportements des pratiquants, les problèmes relatifs à la prise de risques dans les sports d'hiver sont liés aux logiques économiques, juridiques, politiques et médiatiques. La confrontation entre ces différentes logiques et une logique préventive produisant un ensemble d'injonctions paradoxales (modèle générique : maintenir des espaces de liberté pour les pratiques, donc permettant une "expérimentation" du risque / assurer la sécurité des pratiquants).

3/ Les discours des acteurs consultés situent le plus souvent la communication préventive en dehors de tout contexte global. Les actions de prévention semblent exister en elles-mêmes et pour elles-mêmes, comme une entité totalement dissociée de

l'organisation des sports d'hiver dans son ensemble, et plus particulièrement, de l'organisation économique.

Notamment, la dimension économique dans la prévention totalement occultée alors que paradoxalement, la thématique sécuritaire était considérée comme "anti-commerciale" (ne pas "effrayer" le client).

Depuis, la situation a largement évolué (période de mutations à la fin des années 90 / début des années 00), puisque aujourd'hui, au contraire, la sécurité devient un élément central en termes de qualité. Au demeurant, évolution ambiguë dans le sens où, si en apparence, certaines questions qui n'étaient pas abordées alors apparaissent aujourd'hui dans certains débats relatifs à la prévention des risques, fondamentalement, le traitement des questions relatives à la sécurité s'inscrit encore dans une approche segmentée et, in fine, la communication préventive reste en partie déterminée par les logiques économiques et juridiques.

4/ Les problèmes inhérents à la prise de risques dans les pratiques sont, dans la plupart des cas, réduits à un phénomène de société uniquement. En quelque sorte, les comportements nouveaux des pratiquants de sports d'hiver ne sont pas perçus en tant que produit par l'organisation des sports d'hiver elle-même, mais au contraire, considérés sous l'angle unique d'un ensemble d'évolutions sociétales beaucoup plus large, que l'on peut résumer, schématiquement, par une recherche accrue de liberté, de sensations, de nature vierge, de grands espaces (donc de tous les éléments constitutifs de la prise de risques), évolutions appréhendées comme exogènes au système des sports d'hiver (l'environnement social / sociétal perturbateur). Si, effectivement, cette évolution sociétale constitue un élément non négligeable dans une problématique sécuritaire, en revanche, les facteurs déterminants dans la prise de risque dépassent le cadre réducteur d'une approche uniquement fondée sur une dimension sociale ; ils participent nécessairement d'une organisation globale des sports d'hiver qui met en relation les logiques économiques, juridiques, politiques, médiatiques.

En rupture avec une approche segmentée, il semble donc plus pertinent de considérer les actions de prévention comme des actions totalement intégrées à l'organisation du système des sports d'hiver et à ses logiques et d'appréhender la communication publique préventive comme un ensemble d'actions intégrées au

marché des sports d'hiver ; articulation entre les logiques économiques, juridiques, politiques, dans un contexte de mutations sociales (comportements et représentations des pratiquants) et face à une médiatisation "omniprésente" (activités sportives, accidents, promotion).

Les principaux résultats¹

Nécessité de disposer d'outils fiables d'évaluation des paramètres qui participent directement ou indirectement à la prise de risques tout en considérant que ces outils ne présentent pas avec exactitude un phénomène social mais davantage un "panorama" des caractéristiques des pratiquants de sports d'hiver / remise en question des présupposés plus ou moins implicites mais généralement arbitraires sur lesquels s'appuient le plus souvent les réflexions des acteurs impliqués dans la gestion des risques (exemple : la pratique du hors-pistes : un "phénomène marginal" ; dans l'enquête, il apparaît qu'un pratiquant sur 2 environ s'engage plus ou moins régulièrement en dehors des pistes).

Les résultats de l'enquête, par certains aspects, sont particulièrement sensibles et relativement mal acceptés par certains acteurs (évaluation des actions de prévention entreprises et plus largement mise en évidence d'enjeux majeurs dans l'organisation des sports d'hiver).

1/ Les dysfonctionnements / paradoxe de la liberté réglementée

Mise en évidence de la dimension structurelle des dysfonctionnements (l'idée de fond ne participe pas d'un fonctionnalisme selon lequel "tout devrait fonctionner en harmonie pour les "besoins" du système"; au contraire, les dysfonctionnements participent structurellement à l'organisation du système).

¹ En italiques dans le texte, proposition d'orientations des actions de prévention, préconisations (première réflexion, suppose une concertation entre les différents acteurs concernés ; ces préconisations relèvent d'une démarche personnelle et doivent être confrontées à des débats élargis).

Les pluridéterminations des acteurs impliqués dans la gestion des risques

J'ai construit une problématique de communication préventive dans la gestion des risques en abordant le système des sports d'hiver dans sa complexité, c'est-à-dire en ne dissociant pas les actions de prévention et de protection des risques de l'ensemble des interactions entre les éléments, les processus en jeu dans l'organisation du système. Dès lors, mon questionnement s'est orienté vers une approche téléologique, c'est-à-dire en prenant en compte les finalités des actions entreprises et plus largement vers les déterminations multiples qui contraignent les acteurs impliqués à différents niveaux dans la gestion des risques.

Les problèmes qui se posent en rapport à la prise de risques ne sont pas simplement le résultat d'une "dysfonction organisationnelle". Les dysfonctionnements contribuent aussi à l'organisation du système (simultanément, ils sont produits par l'organisation et produisent l'organisation). Le système des sports d'hiver se construit sur la base de ces dysfonctionnements. En ce sens, les dysfonctionnements ne sont pas conjoncturels, mais structurels.

D'où un renforcement des paradoxes qui découlent de l'opposition entre logiques contradictoires / exemple : les pratiques sportives inspirées de la recherche de liberté, de sensations dans de grands espaces naturels et sauvages, etc., participe d'une fonction de régulation sociale, et contribuent donc à l'organisation de la société; en tant que telles, elles peuvent être considérées comme nécessaires, mais simultanément, la prévention des risques qui en découlent devient aussi une nécessité sociale ; or les valeurs, les représentations, les comportements suscités par ces pratiques sont largement réappropriés et exacerbés par le marché dans un processus de consommation de masse (le free-ride actuel comme "extrême de masse") ; parallèlement, les acteurs directement impliqués dans la gestion des risques sont aussi étroitement soumis aux contraintes économiques, et par là même, confrontés à un ensemble d'injonctions paradoxales : préserver des espaces de liberté, dans une perspective sociale mais aussi marchande et politique, dans un contexte d'accroissement des responsabilités juridiques, tout en assurant une gestion collective des risques pour des pratiquants dont l'objectif reconnu ou non (c'est-à-dire dont ils ont plus ou moins conscience) est justement de s'engager dans des pratiques à risques...

Les paradoxes auxquelles sont confrontés les acteurs impliqués dans la gestion des risques sont donc la résultante d'une certaine organisation du système et nourrissent les contradictions sur lesquelles ils s'appuient, c'est-à-dire perpétuent les dysfonctionnements du système.

À travers une réflexion et une analyse de l'articulation et des confrontations entre les différentes logiques du système et les processus en action qui en résultent, j'ai tenté de montrer que la communication préventive à elle seule, qui au demeurant est régulièrement présentée comme solution miracle à la résolution des problèmes inhérents à la prise de risques dans les pratiques sportives de glisse hivernale, ne peut suffire à résoudre les problèmes dans le sens où elle est elle-même intégrée, comprise dans les processus dont elle est censée résoudre les dysfonctionnements.

Ce qui confirme la pertinence d'une approche "globale", de type systémique, permettant de considérer les actions de communication préventive et plus largement la gestion des risques dans le contexte dans lequel elles s'inscrivent. Relier entre elles les différentes logiques, souvent en opposition (économiques, juridiques, politiques, médiatiques, sociales).

Fédérer les acteurs autour de questionnements approfondis dépassant le seul cadre de leurs intérêts immédiats (évidemment, dans la mesure du possible ; compte tenu des enjeux et de certains résultats particulièrement sensibles, il est certain que différentes questions ne peuvent échapper à un traitement selon une segmentation des acteurs concernés / exemple des faibles résultats obtenus dans le cadre de l'enquête concernant les moniteurs de ski : il est difficilement envisageable d'inclure dans le questionnement relatif à ces résultats l'ensemble des professionnels de la montagne et encore moins l'ensemble des acteurs directement ou indirectement impliqués dans la gestion des risques). Favoriser la mise en place de groupes de travail incluant une plus grande diversité d'acteurs : élargissement de la problématique sécuritaire à des acteurs qui n'ont pas (ou trop peu) été mis à contribution jusqu'à présent, tels que les personnels de l'éducation nationale pour ne citer qu'eux (des représentants des pratiquants, une plus grande implication des représentants d'organismes associatifs...), dans une perspective de formation, d'enrichissement des réflexions et des débats relatifs à la sécurité, mais aussi et surtout, pour permettre une "ouverture" du milieu montagnard et ainsi s'opposer à des logiques corporatistes encore trop présentes.

Élargissement de la notion de communication préventive stricto sensu à celle d'éducation aux risques (approfondi infra, plus particulièrement dans les parties 4 et 6). Il est nécessaire d'identifier 2 types d'actions, qui ouvrent sur des pratiques et des outils de prévention différents : l'action de sensibilisation (de type communication sociale) ; l'action d'éducation, de formation (dimension didactique). Dans le premier cas : message bref, ciblé, contenu relativement pauvre en informations, joue sur

l'adhésion rapide des pratiquants, diffusion "de masse", etc. ; dans le second cas, travail beaucoup plus riche en terme d'informations délivrées aux pratiquants, réflexion plus approfondie, formation, etc. Point important : une des missions de la communication préventive de type sensibilisation ne serait-elle pas d'inciter les pratiquants à disposer de compétences accrues, donc à effectuer volontairement des démarches du second type (formation, recherche d'informations relatives à la sécurité...) ? En terme de communication préventive, un support inopérant dans le premier cas peut être efficace dans le second cas (exemple du document : les "10 règles de conduite sur les pistes", beaucoup trop exhaustif pour une assimilation, une compréhension, dans le cadre d'une diffusion grand public ; en revanche, peut constituer un excellent support de formation, en milieu scolaire notamment (classe de neige, avant un séjour en montagne, etc.). Donc, une orientation de la prévention vers la formation des individus, non seulement chez les plus jeunes, mais aussi chez l'ensemble des pratiquants ; ce qui nécessite un questionnement autour des problèmes posés par des telles actions (exemple : il est relativement facile d'atteindre les plus jeunes plus particulièrement dans un cadre institutionnel; par contre, comment motiver un public adulte à participer à des actions de formation. Les initiatives de ce type qui ont pu être entreprises en station, souvent par les services de sécurité des pistes, ne recueillent qu'une très faible audience, faible participation, selon les témoignages que j'ai pu recueillir). Dans le cadre d'une éducation aux risques, prendre en considération les problèmes qui peuvent se poser (voir infra, dimension subjective centrale dans l'engagement face aux risques ; moindre respect des règles posées par la collectivité chez les individus les plus compétents ; l'éducation aux risques, à elle seule, ne suffit pas, encore faut-il qu'elle soit en adéquation avec les systèmes d'information, qui doivent nécessairement permettre à des gens "éduqués" de s'impliquer dans la gestion de leur propre sécurité, etc.).

En d'autres termes, l'éducation aux risques doit relever d'un "choix assumé" en matière de politique de prévention, devant susciter un questionnement global (ou presque !). Surtout, l'idée d'éducation aux risques ne dit pas se réduire à un moyen simple et symbolique de rejeter sur les pratiquants une part des responsabilités qui incombent aux professionnels et aux responsables des collectivités publiques ; elle doit se donner les moyens d'aboutir à des résultats concrets (d'où la nécessité d'un questionnement approfondi et élargi à l'ensemble des acteurs : confrontation des points de vue, des intérêts, des contraintes — mise en évidence des problèmes émergents — éléments de réponse).

Prendre en compte dans la réflexion les différentes logiques d'acteurs qui s'affrontent (la communication publique préventive n'est pas "neutre" dans un milieu "indéterminé"). Exemple : infra partie 5. Opposition entre logiques préventives et logiques économiques : les dépliants touristiques, généralement tenus à l'écart de tout questionnement relatif à la sécurité (marchandisation de l'extrême et simultanément, prévention des risques) / infra partie 4 : détournement à des fins juridiques de certains systèmes d'information, plus largement les processus d'objectivation des risques : contraires à des systèmes autorisant un engagement subjectif autonome et responsable face à un risque ; dépossession de la prise de décision au niveau individuel (l'individu se soustrait à la collectivité dans la gestion des risques) / faire passer un "message vrai" sur les risques en montagne en contre des discours publicitaires offrant à chacun les sensations extrêmes sans les conséquences de l'action engagée, etc. Poser les vraies questions afin de mettre en lumière les freins.

2/ Distinction activités sportives / pratiques sportives

Une approche segmentée en fonction des activités sportives est inadaptée à une problématique de prévention dans le domaine des sports d'hiver. Concrètement, les résultats obtenus montrent notamment que les pratiquants de snowboard ne constituent pas davantage une "population à risques" (compte tenu de leurs connaissances et de leurs comportements) que les pratiquants de ski alpin.

Plus largement, une distinction selon les activités sportives ne correspond plus au réalités sociologiques actuelles. À partir du milieu des années 90 : convergence des différentes activités sportives, notamment sur le plan culturel ; les activités sportives participent aujourd'hui de modèles similaires, fondés sur la symbolique de l'aventure et de l'extrême. L'émergence et la généralisation des tendances free-ride en est une illustration. Il apparaît donc que la distinction s'opère davantage en termes de pratiques sportives (qui associent comportements, représentations, connaissances) qu'en termes d'activités sportives (l'activité représentée par l'"outil de déplacement" en tant que tel, par exemple le ski, le snowboard, le snowblade, etc.). Les différences apparaissent plus particulièrement entre les pratiquants qui vont en hors-pistes et ceux qui n'y vont pas ; entre ceux qui s'engagent plus facilement dans des comportements subjectifs face aux risques et ceux qui refusent l'engagement, etc. Plus particulièrement, le snowboard, en tant qu'activité sportive, n'est plus le vecteur d'une identité culturelle ainsi qu'il a pu l'être dans les années 70 et 80.

De même, en règle générale, contrairement à l'idée largement répandue, les snowboardeurs ne présentent pas les caractéristiques types du "citadins"; de par leurs différentes pratiques sportives (escalade, alpinisme, randonnée, notamment), ils sont largement autant en contact, voire davantage, avec le milieu montagnard, que les pratiquants de ski alpin (de plus, proportionnellement, ils ne sont pas plus nombreux à habiter en milieu urbain et dans des zones éloignées des massifs montagneux).

Mais:

- * Certains types de représentations plus fréquents chez les snowboardeurs : il ne s'agit pas des représentations se rapportant directement à une application concrète des mesures élémentaires de sécurité (ex : perception de comportements mimétique, perception du hors-pistes de proximité), mais uniquement des représentations relatives au positionnement des individus dans la gestion des risques (opinion sur la réglementation et la répression / le risque lié à ses propres comportements ou aux comportements des autres / etc.). Les pratiquants de snowboard acceptent davantage les risques et présentent des formes d'implication subjective supérieures dans la gestion des risques.
- * Nécessité de distinguer les pratiques dépendantes (d'une infrastructure du type remontée mécanique ou piste aménagée) et les pratiques libres (ne dépendent d'aucune infrastructure / randonnée hivernale pour l'essentiel). Globalement, les pratiques libres se traduisent par des compétences subjectives accrues dans la gestion des risques (compétences = connaissances, représentations, comportements).
- * De même, une fréquence de pratique du hors-pistes plus élevée se traduit par des compétences accrues (résultats pratiques libres et pratiques hors-pistes selon une fréquence élevée très proches). Population "à risque" chez les pratiquants hors-pistes occasionnels.
- * Cependant, prendre impérativement en compte les résultats relatifs (entre les catégories) et les résultats obtenus dans l'absolu (en dehors de toute comparaison). Dans l'absolu, les pratiquants de randonnée hivernale et de hors-pistes sont loin de disposer de compétences "satisfaisantes" (jugement de valeur, bien sur, mais les résultats parlent d'eux-mêmes / exemple : effectivement 87 % des pratiquants qui ne vont jamais en hors-pistes et 72 % de ceux qui sortent "occasionnellement" des pistes balisées ne connaissent absolument pas l'ARVA, mais 50 % des pratiquants qui sortent "régulièrement" et 20 % des pratiquants qui recherchent "presque toujours" le hors-pistes ne connaissent pas non plus l'Arva. Les scores de 50 % et de 20 % obtenus dans

les modalités de fréquence élevée me paraissent inquiétants / Idem pour la randonnée hivernale).

* Parmi les différentes populations interrogées (on peut identifier, pour l'essentiel, les moniteurs de ski, les randonneurs, les pratiquants hors-pistes, les riders), seuls les riders présentent des scores pouvant être considérés comme satisfaisant (attention, prendre en compte la faible représentation des rider, 11 seulement, une étude complémentaire serait nécessaire pour compléter ces données, sachant qu'il s'agit là de "vrais" riders). Problème posé par les compétences insuffisantes qui apparaissent globalement chez les professionnels de la montagne, notamment leurs connaissances "neige et avalanches", professionnels qui bénéficient d'une légitimité et d'une crédibilité de fait non justifiée.

Pour une orientation des actions de prévention :

- * D'un point de vue sécuritaire, considérer principalement les pratiques sportives dépendantes et non les activités sportives (il n'est pas utile de multiplier les documents en produisant des actions en direction des snowboardeurs s'il s'avère qu'en termes de sécurité, ceux-ci ne représentent pas une population spécifique) ; sans faire l'impasse sur une évaluation des évolutions futures en ce qui concerne les activités sportives (ce qui est validé aujourd'hui ne le sera pas nécessairement demain!). Par contre, conserver la distinction "pratiques dépendantes / pratiques libres" (notamment, une spécificité de la randonnée hivernale, qu'il s'agisse de la raquette, du ski, du snowboard). Suivre les évolutions en matière d'élargissement de l'"esprit freeride" aux pratiques libres (qui me semble déjà bien amorcé aux vues des discours récurrents dans les médias).
- * Deux populations à risques : les pratiquants hors-pistes occasionnels (ainsi que, dans une moindre mesure, la catégorie "jamais", qui représente des pratiquants hors-pistes "potentiels") / les pratiquants de randonnée hivernale et de hors-pistes disposant de faibles compétences, très largement représentés.

3/ Pas de différence urbain / rural / critère de proximité de l'habitat vis-à-vis des massifs montagneux

Les résultats ne laissent pas apparaître de différences significatives entre les populations urbaines et les populations rurales. Le "citadin" n'est pas plus représentatif

d'une population à risque. Par contre, des différences très significatives apparaissent en fonction d'un critère de proximité de l'habitat par rapport aux massifs montagneux.

4/ Autonomie rebelle

Élargissement du concept de communication préventive à celui d'éducation aux risques. Limites de la communication. Éduquer les pratiquants.

Une question centrale face aux objectifs que doit se fixer les actions de communication et d'éducation.

Mais aussi, un thème récurrent aujourd'hui : il faut éduquer les pratiquants, les responsabiliser, les rendre autonomes dans la gestion des risques et améliorer leurs compétences...

Mais:

les résultats de l'enquête montrent que plus les pratiquants sont autonomes, plus ils sont critiques vis-à-vis des systèmes d'information existants et plus largement des décisions prises en matière de sécurité, globalement, plus ils sont critiques vis-à-vis des principes collectifs de gestion des risques, et moins ils respectent "les règles comportementales objectives", c'est-à-dire tous ce qui est de l'ordre des recommandations et des interdictions définies par la collectivité, toutes les formes d'actions collectives qui tendent à se substituer à la décision subjective.

En d'autres termes, plus les pratiquants sont autonomes et compétents dans la gestion des risques, moins ils sont disciplinés. Ce qui signifie qu'une orientation des politiques de prévention vers une éducation aux risques fondée sur l'autonomie des pratiquants peut avoir pour conséquence paradoxale d'induire un non-respect des règles comportementales objectives, tout au moins telles qu'elles sont actuellement définies et diffusées (= les règles comportementales objectives actuelles ne sont pas adaptées à un public compétent et autonome).

À partir de ce constat, il semble nécessaire :

D'une part, de prendre en compte dans les réflexions relatives aux politiques de prévention, ce processus paradoxal; plus précisément, réfléchir sur les limites d'une éducation aux risques et définir sans ambiguïté les choix opérés, afin de mettre en adéquation ces choix et leurs applications concrètes compte tenu des logiques en jeu

(ne pas se limiter à des orientations "responsabilisantes" des politiques de prévention d'un côté et, d'un autre côté, conserver des systèmes d'information n'autorisant pas une gestion autonome et responsable des risques).

D'autre part, de concevoir, en aval des actions d'éducation aux risques, donc en premier lieu dans les espaces de pratiques, des systèmes d'information pouvant être considérés comme des outils d'aide à la décision, c'est-à-dire autorisant une gestion subjective autonome et compétente des risques.

Le problème actuel réside dans un ensemble d'orientations dominantes qui tendent vers des "processus d'objectivation du risque" (aussi bien à travers les évolutions juridiques, qu'à travers les représentations qui se développent dans les médias et dans les supports de promotion), processus d'objectivation qui inévitablement dépossèdent partiellement (plus ou moins) l'individu de sa décision en amont de l'action.

5/ Confusion : information préventive visant à modifier les comportements, les représentations et à obtenir l'adhésion volontaire des pratiquants / dimension coercitive des politiques publiques de gestion des risques

Le résultat précédent (4) rejoint un des résultats obtenus se rapportant à la confusion entre deux registres complémentaires mais qu'il est impérativement nécessaire de distinguer : celui de l'éducation, de la sensibilisation, de la recommandation et celui de la coercition (51 % des pratiquants ont tendance à confondre interdictions et recommandations et 46,5 % distinguent ces deux principes ; 2,5 % de non-réponses).

Certains détournements, à des fins juridiques, d'outils d'information confortent, voire produisent cette confusion / Exemple : utilisation du drapeau d'avalanche non plus comme système d'information mais comme outil réglementaire ("le drapeau à damier = interdiction du HP) ou en tant que protection juridique (parapluie) ; tentatives d'inclure les 10 règles de conduite dans les arrêtés municipaux, ce qui, d'une part, introduit une confusion entre de qui est de l'ordre d'une règle de "bon sens" et ce qui relève d'un "code de conduite", d'autre part, ne peut être appliqué concrètement (qui va mettre en application concrètement une règle du type : "maîtriser sa vitesse" ?).

Compte tenu de la dimension anti-commerciale de l'interdiction (promotion largement fondée sur la symbolique du hors-pistes dans les villes et interdiction dans

les espaces de pratique !), les stratégies adoptées qui confondent le registre préventif informationnel et le registre coercitif ont davantage une efficacité symbolique qu'effective (la raison économique s'oppose elle-même à l'adoption de mesures coercitives, en dehors, évidemment, de mesures ponctuelles). Là aussi, il s'agit d'une forme insidieuse d'objectivation des risques qui se substitue à la décision subjective. La dimension anti-commerciale de l'interdiction peut contribuer, dans certains cas, à renforcer la confusion entre interdiction et recommandation. Or, cette confusion peut participer d'une stratégie plus ou moins rationnelle dans le sens où si les pratiquants produisent une certaine forme d'auto censure et comprennent et respectent eux-mêmes comme des interdits ce qui n'est que recommandation, cela permet d'éviter d'avoir à poser ces interdits (anti-commerciaux) tout en perpétuant l'illusion d'une liberté totale.

Donc 2 logiques qui s'affrontent face à des enjeux juridiques centraux.

En premier lieu, une logique fondée sur la symbolique de la liberté et de l'absence totale de limites / contrairement au discours de certains acteurs, selon lesquels les dépliants touristiques n'useraient plus (ou pratiquement plus) aujourd'hui de représentations extrêmes : dépliants touristiques 1999-2000 :

Super Dévoluy : "avec des raquettes à neige, on <u>passe partout</u>. Aucune pente <u>n'est trop raide</u>" (absence de limites) ;

La Meije : "la neige vierge s'offre en <u>abondance</u> et en <u>toute liberté</u> (...) chacun a le pouvoir de tracer sa courbe <u>où bon lui semble</u>, au <u>gré de son humeur</u>" (là aussi, abondance de liberté, pouvoir, et surtout, seule l'humeur du moment détermine la décision du pratiquant qui peut aller "où bon lui semble") ;

La Plagne : "le ski en poudreuse avec un compagnon vous donnera l'occasion de découvrir <u>en toute sécurité</u> des décors magnifique" (alors que dans la même station, et dans toutes les autres d'ailleurs, les responsables de la sécurité des pistes répètent inlassablement que le "risque 0 n'existe pas" / on est loin du message préventif de base selon lequel "la montagne peut être dangereuse") ;

Tignes : "notre <u>poudre</u> recommandée par les plus grands fabricants de planche. <u>Le free-ride</u> : la discipline très tendance. Un seul mot pour cette pratique de <u>corsaire</u> <u>des neiges</u> : <u>liberté</u>" (mise en avant des valeurs contre culturelles, voire contestataires : le pratiquant de free-ride un "corsaire des neiges" qui n'a qu'un seul mot d'ordre : "la liberté" (on imagine l'aspect illimité de la liberté du corsaire !) ; métaphore introduite avec le mot "poudre", en référence : à un premier niveau, à une marque de lessive (accroche publicitaire bien connue : "notre lessive recommandée par les plus grands

fabricants de machines", proximité entre la blancheur de la neige et celle de la lessive et association avec la "propreté", ce qui est "positif"); à un second niveau, se rapporte inévitablement à des pratiques très présentes dans les milieux free-rider (pratiques toxicomaniaques "douces").

Ces quelques citations étant accompagnées d'illustrations tout autant représentatives des sensations extrêmes.

En second lieu, face à cette symbolique fondée sur la liberté s'oppose la nécessité de mettre en place des cadres pour réguler les pratiques, cadres dont une orientation réglementaire et répressive est, en théorie, plus facile à instaurer qu'une politique de prévention fondée sur l'éducation. Mais en pratique, la réglementation contredit, d'une part, la fonction sociale des pratiques de glisse hivernale et de la prise de risques, et, d'autre part, la nature même du produit proposé au client, c'est-à-dire la dimension marchande effective des pratiques extrêmes "de masse".

On observe donc une tendance vers la mise en place de plus en plus systématique de processus d'objectivation des risques, parallèlement dans un contexte juridique de flou ambiant et dans une confusion, si non "entretenue", tout au moins "confortée", entre ce qui relève des deux registres théoriquement complémentaires mais en pratique opposés. En relation avec l'observation précédente (4), cette tendance s'oppose à une réelle responsabilisation des pratiquants par une amélioration de leur autonomie et de leurs compétences.

Établir un "état de lieux" (panorama) le plus exhaustif possible de tous les processus qui participent d'une confusion entre interdiction et recommandation (au sens le plus large, qu'il s'agisse de la signalétique, des moyens de protection des risques, des systèmes d'informations, des documents officiels, de la terminologie employée, etc.). Reconnaître ces processus comme producteurs de dysfonctionnements et les soumettre à un questionnement élargi à l'ensemble des acteurs concernés (ce type de réflexion ne peut se satisfaire d'une approche segmentée et corporatiste).

Exemple : les jalons jaunes et noirs et les cordes jaunes et noires en bord de pistes, bien souvent perçus par les pratiquants comme la représentation matérielle d'une limite qu'il est "interdit" de franchir. Cette représentation se comprend puisque aucun message actuellement n'identifie précisément ce qui est de l'ordre de la recommandation et ce qui relève de la coercition. Le moniteur de ski (ou le guide) doit donc passer sous les cordes pour emmener ses clients en hors-pistes ; aux yeux de

certains pratiquants, il outrepasse donc un interdit. Or, selon les acteurs que j'ai rencontrés, la solution qui consisterait à laisser des "portails", clairement identifiés et accompagnés d'informations précise sur la nature "dangereuse" des espaces horspistes et les responsabilités individuelles des individus dans ces secteurs non sécurisés, ne peut être envisagée pour une question de responsabilité juridique des responsables de stations (mais aussi, ce que peu de professionnels reconnaissent, pour des raisons commerciales : informer clairement sur la nature "dangereuse" du produit). Dans un tel cas, le problème posé (et présent depuis de nombreuses années), en premier lieu d'ordre juridique (mais derrière lequel se profilent des enjeux économiques), ne peut être résolu sans faire l'objet d'un questionnement entre différents acteurs, notamment des magistrats, des responsables de la sécurité des pistes, des professionnels de l'encadrement (moniteurs, guides...). Pour l'instant, cette question est principalement soulevée par les professionnels de l'encadrement (sur responsabilisation liée au fait que s'il leur arrive un accident, le juge pourra retenir contre eux qu'ils avaient conscience, en passant sous les cordes, des dangers auxquels ils se confrontaient).

6/ Dimension subjective centrale dans la gestion des risques

Rôle central de la subjectivité qui pose nécessairement une limite à la seule définition juridique de la responsabilité. Considérer le risque dans le cadre des activités de pleine nature comme la conjonction de l'aléa, de la vulnérabilité (ou des enjeux) et des comportements (représentations, connaissances).

J'ai distingué les comportements d'ordre général (accorder une confiance systématique à la présence de trace dans une pente ou au hors-pistes de proximité, ce qui relève aussi des représentations, effectuer des démarches volontaires pour améliorer ses connaissances sur la montagne, pour obtenir des informations relatives à la sécurité, effectuer une préparation physique avant la saison, vérifier l'état du matériel, consulter les arrêtés municipaux) des "règles comportementales objectives" (hors-pistes en situation avalancheuse marquée, respect des pistes fermées, respect des banderoles de signalisation "danger, ralentir", pratique du hors-pistes) qui représentent des recommandations posées par la collectivité (et non des interdictions formellement définies) mais qui sont bien souvent comprises comme des interdictions (voir supra 5).

* Les compétences des pratiquants dans la gestion des risques sont proportionnelles au non-respect des règles comportementales objectives. En d'autres termes, les

pratiquants les plus compétents s'engagent davantage subjectivement face à des risques objectifs et simultanément, sont moins disposés à adapter leurs comportements aux règles collectives (voir supra 4).

- * Corrélation entre des compétences plus élevées chez les pratiquants et un positionnement plus critique vis-à-vis des principes collectifs adoptés dans la gestion des risques, plus particulièrement les mesures prises dans le cadre de la gestion des risques. Nous retrouvons ce résultat avec les opinions sur la mise en place d'un système réglementaire et répressif ; les pratiquants les plus critiques, c'est-à-dire "plutôt contre" sont plus largement et significativement représentés par les pratiquants les plus compétents. Ce dernier résultat confirme le postulat de départ selon lequel, audelà d'une simple question d'opinion, derrière la dernière variable du questionnaire (donc la question "plutôt pour" ou "plutôt contre" la mise en place d'un système réglementaire et répressif) se profile plus largement tout un positionnement général de l'individu dans la gestion des risques qui se traduit concrètement par des compétences accrues chez les pratiquants les plus critiques. Le pratiquant plus critique est concrètement plus apte à une gestion subjective des risques.
- * Parallèlement, les pratiquants les moins critiques, donc aussi les moins compétents, simultanément sont aussi les plus représentés parmi ceux qui ont le sentiment de prendre des risques "plutôt à cause des comportements des autres" et citent le plus souvent la "collision avec un autre usager" en danger principal. Pour ces pratiquants, le danger potentiel est le plus souvent attribué aux autres (dans bien des cas, les individus se retranchent derrière l'irresponsabilité des autres pour argumenter la nécessité d'une réglementation et d'une répression accrues, mais finalement, compte tenu de leur faible compétences dans la gestion des risques, c'est avant tout contre leur propre incapacité à gérer subjectivement les risques qu'ils préconisent la mise en place de réglementations accrues).

Cet ensemble de corrélations met en évidence la nécessité d'un élargissement de la réflexion autour de la dimension centrale de la subjectivité dans l'engagement face aux risques.

7/ Médiatisation des sports d'hiver

Exposition aux médias : médiatisation des activités (présentation dans la presse spécialisée notamment) ; médiatisation des accidents (presse, journaux télévisés, radio,

magazines principalement) ; perception de la médiatisation des accidents (réponse à la question par les pratiquants : "pensez-vous que cette médiatisation reflète bien les problèmes de sécurité en montagne et dans la pratique des sports d'hiver ?").

* Absence de corrélation entre l'exposition à la médiatisation des accidents et la perception de la médiatisation des accidents. La perception de la médiatisation des accidents est sensiblement la même dans toutes les modalités d'exposition à la médiatisation des accidents.

Forte corrélation entre l'exposition à la médiatisation des activités sportives et l'exposition à la médiatisation des accidents. Plus les pratiquants sont fréquemment exposés à la médiatisation des activités (en d'autres termes, plus ils lisent fréquemment des magazines spécialisés "montagne, free-ride, etc."), plus ils sont exposés à la médiatisation des accidents (plus ils s'informent sur les accidents). Les résultats sont progressifs ; la fréquence d'exposition à la médiatisation des accidents est proportionnelle à la fréquence d'exposition à la médiatisation des activités et viceversa.

Corrélation très marquée entre l'exposition à la médiatisation des activités sportives et la perception de la médiatisation des accidents. Plus les pratiquants sont fréquemment exposés à la médiatisation des activités, plus ils adoptent un point de vue critique sur la médiatisation des accidents.

* Une plus grande exposition des pratiquants à la médiatisation des activités sportives ne se traduit pas par l'adoption de comportements à risques / contrairement à l'idée largement développée, il n'existe pas de relation de cause à effet entre l'exposition à la médiatisation des activités et les comportements ; autrement dit, la lecture de magazines spécialisés ne se traduit pas nécessairement par l'adoption de comportements à risques (les "effets limités" des médias / prendre en compte les usages, les pratiques). Par contre, un constat s'impose : sans que les corrélations soient toutefois systématiquement significatives, il apparaît qu'une plus grande exposition à la médiatisation des activités a des effets "positifs" en matière de gestion subjective des risques (rappel : nous observons un ensemble de corrélations, sans pour autant pouvoir vérifier si c'est l'exposition à la médiatisation des activités qui produit de plus grandes compétences ou si, à l'inverse, des compétences accrues se traduisent par une plus grande exposition).

- * Il n'existe pas de corrélation entre l'exposition à la médiatisation des accidents et les compétences des pratiquants dans la gestion des risques (les pratiquants les plus exposés à la médiatisation des accidents ne sont pas moins compétents que les pratiquants les moins exposés).
- * Par contre : corrélation marquée entre la <u>perception</u> de la médiatisation des accidents et les compétences des pratiquants : les pratiquants les plus critiques vis-àvis de la médiatisation des accidents sont simultanément les plus autonomes et les plus compétents dans une gestion subjective des risques. Ce n'est donc pas l'exposition des pratiquants à la médiatisation des accidents en elle-même qui est déterminante dans l'adoption de comportements à risques mais davantage la perception que les pratiquants ont de cette médiatisation. La corrélation ne se situe pas, ainsi que nous l'avions envisagé dans notre hypothèse, au niveau d'un degré objectif d'exposition des pratiquants à la médiatisation des accidents, mais au niveau de l'interprétation subjective qu'ils en font.

Ne pas réduire les magazines sur les sports d'hiver à de simples instruments d'incitation à la prise de risques, notamment chez les plus jeunes ; les processus dans lesquels s'inscrivent les effets des médias sont plus complexes. Par contre, ces supports d'information constituent des vecteurs d'informations préventives, voire d'éducation aux risques, dont il ne faut pas négliger la portée. Orientation vers des collaborations et partenariats accrus avec les directions de rédaction des magazines. La focalisation de l'opinion (plus particulièrement de l'opinion de certains professionnels) sur le rôle présenté comme "négatif" des magazines en termes de diffusion de valeurs et de représentations contraires à la sécurité permet de faire l'impasse sur un questionnement concret relatif aux dépliants touristiques, qui pourtant, véhiculent des représentations largement aussi incitatives à la prise de risques (davantage si l'on considère le contenu des dépliants qui ne permet aucun accompagnement des images par des discours critiques). Il est évident que l'objectif d'un dépliant touristique n'est pas de "faire de la prévention"; toutefois, compte tenu de la "proximité" (relative mais bien réelle) des acteurs qui participent à la conception des dépliants touristiques et de nombreux acteurs impliqués dans la gestion des risques, notamment sur le plan local, certaines actions pourraient être envisagées en relation avec la réalisation des dépliants.

Point qui me semble important malgré les résultats qui ne montrent pas (ou peu) d'influence de l'exposition à la médiatisation des accidents sur les compétences des

pratiquants : les messages véhiculés en "situation de crise" dans les médias, notamment les médias audiovisuels. Toute sorte d'informations, et parfois les plus aberrantes, sont diffusées dans ces contextes d'"hyper médiatisation", qui plus est, par des personnalités reconnues comme légitimes auprès de l'opinion publique (professionnel, responsable d'un organisme public...). L'avalanche de la crête du Lauzet constitue un exemple type en la matière ; plus récemment, l'avalanche de Val d'Isère du 4 mars 2002 (6 morts) : le directeur de cabinet du préfet de Savoie, Olivier Biancarelli, s'exprimant au journal de 20 h sur TF1 (enregistrement disponible), textuellement :

"lorsque les gens voient des panneaux, des drapeaux à damiers, des panneaux qui affichent un risque avalancheux extrêmement clair (le drapeau à damier : un risque avalancheux extrêmement clair ? risque 3 - 4, marqué mais qui ne suppose pas forcément une restriction à la pratique du hors-pistes), des câbles (en fait, des cordes ; un détail), des filets (où n'y a-t-il pas de filets ? Si la présence de cordes ou de filets suppose de ne pas sortir des pistes, alors, il n'est jamais possible de pratiquer en dehors des pistes balisées !), qui empêchent l'accès à des zones, il faut bien qu'ils se disent que ce n'est pas par plaisir que l'on entrave leur liberté (quelle entrave à leur liberté ? à ma connaissance, il n'existait pas d'arrêté municipal ou préfectoral posant un interdit), mais c'est parce que des professionnels de la montagne, après discussions contradictoires, ont identifié un véritable risque, qui peut être un risque vital" (fin de citation). L'objet n'est pas ici de produire une analyse de discours approfondie, mais de souligner certaines affirmations en contradiction totale avec les réalités effectives du milieu de la montagne et des sports d'hiver, notamment relative au drapeau à damier qui est insidieusement présenté comme significatif d'un risque d'avalanche maximum. Pluslargement, confusion entretenue entre réglementation recommandations ("on entrave leur liberté"; totalement faux : en fait, on leur signale, avec les cordes et filets, qu'au delà d'une certaines zones, la sécurité n'est plus assurée par la collectivité), etc, etc.

Sans oublier le fait que "les gens" sont présentés comme uniques responsables, or sont ils seuls responsables de vouloir "légitimement" consommer en montagne un produit qui leur est vendu dans les villes ; etc. etc.

Ce type de message est d'autant plus insidieux qu'il "passe inaperçu"; il ne heurte pas l'opinion (même celle de nombreux montagnards); il semble anodin. Pourtant, il présente la question sécuritaire et la gestion des risques sous un angle qui est loin d'être celui de l'éducation et de la responsabilité individuelle. Au demeurant,

compte tenu des compétences de M Airinti (Dir SIDPC Savoie) en matière de gestion des risques en montagne, il est surprenant que ce soit un jeune directeur de cabinet (qui, je pense, ne doit pas disposer de connaissances particulières sur la montagne) qui soit amené à s'exprimer sur l'événement.

.

8/ Processus de surévaluation des connaissances

Processus de surévaluation des connaissances chez les pratiquants qui disposent d'un bon niveau technique et (dans une moindre mesure) d'une plus longue expérience. Ce profil de pratiquants a largement tendance à donner des mauvaises réponses plutôt qu'à reconnaître "ne pas savoir".

En lui-même, ce résultat ne présente pas un intérêt particulier. Par contre, il pourrait signifier qu'avec un niveau technique et une expérience plus élevés, les pratiquants auraient tendance à sur-estimer leurs propres compétences en matière de gestion des risques, selon un processus d'association systématique entre le niveau, l'expérience et les compétences / sous-entendu : un bon skieur (ou snowboardeur ou randonneur...), pratiquant depuis de nombreuses années, ayant tout à fait conscience de ses compétences techniques, accepte difficilement de reconnaître son manque de connaissances dans un domaine d'activités dont il maîtrise l'aspect technique. Autrement dit, ce type de pratiquants pourrait développer des formes de prises de risques en raison de facteurs divers (habitudes, dévalorisation, etc.).

9/ Connaissances très faibles

Globalement, les résultats obtenus sur l'ensemble de l'échantillon confirment des taux de connaissances très faibles : Dans de nombreuses variables importantes : entre 60 et 75 % des pratiquants n'ont aucune connaissance, les autres se répartissent dans les modalités "notions" et "bonnes réponses" (rappel : 12 variables de connaissances).

Exemples:

Drapeau avalanche: aucune connaissance 57 % (N: 36,9; B: 6,3).

Balise triangulaire: aucune connaissance 62,1 % (N:5,3; B:32,6).

10 règles : aucune connaissance 34,3 % (aucune et seulement 1 : plus de 50 % ; et seulement 2 : plus de 70 %...).

Arva : aucune connaissance 69 % (N : 18 ; B : 12) / chez les pratiquants horspistes 55 % des pratiquants horspistes ne connaissent pas l'Arva.

Chez les pratiquants hors pistes : hors pistes de proximité : 59 % (oui, un gage systématique de sécurité) : traces : 46 % (oui, un gage systématique de sécurité). Etc.

En ce qui concerne la pratique du hors-pistes et les compétences (conjonction des connaissances, des comportements et des représentations), on distingue très nettement 2 groupes : d'un côté ceux qui ne sortent "jamais" (43 %) et "occasionnellement" (32 %) des pistes balisées et qui disposent de compétences très faibles ; d'un autre côté, ceux qui en sortent "régulièrement" (10 %) et surtout "presque toujours" (14 %), qui disposent de compétences nettement plus élevées (tout en restant insuffisantes comme nous l'avons vu plus haut). Dans une prise en compte de la dimension centrale de la subjectivité dans la prise de risques, les pratiquants occasionnels doivent donc être considérés comme une population à risque.

10/ Les modalités d'apprentissage

Les pratiquants qui apprennent par le biais d'un club ou d'une association disposent de compétences significativement plus élevées ; les pratiquants qui apprennent par le biais d'une école de ski disposent de compétences plus faibles ; les pratiquants qui apprennent seul ou avec des amis et parents disposent de compétences sensiblement supérieures à ceux qui apprennent par l'intermédiaire d'une école de ski.

Donc:

- * Les organisations de type associatif développent des formes d'éducation aux risques nettement supérieures à celles proposées par les écoles de ski; on peut voir en cela la persistance de formes traditionnelles de transmission de savoirs dans les associations et club mais surtout, le fait que ces structures favorisent une approche participative de la pratique, une implication du membre actif dans la gestion de la pratique en général donc dans la gestion des risques en opposition à une certaine passivité, une certaine inertie du client face à l'apprentissage proposé en école de ski.
- * Les formes d'apprentissage autonome (amis, parents, seuls) sont tout aussi performantes, dans le long terme, que l'apprentissage en école de ski, ce qui pose question en matière d'éducation aux risques dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles de ski.

Dans le cadre d'une réflexion portant sur l'éducation aux risques dans l'enseignement structuré en école de ski, et plus largement, dans le cadre de l'éducation aux risques en général, ne serait-il pas possible de s'inspirer (dans la mesure du possible) des modèles participatifs de type association ou club ?

11/ La question des relais d'information sur le terrain (pisteurs, moniteurs de ski, guide de haute montagne, offices du tourisme pour l'essentiel).

- * Plus du tiers des pratiquants n'effectuent aucune démarche pour rechercher des informations relatives à la sécurité.
- * Les relais d'information sur le terrain que constituent les pisteurs-secouristes sont très peu utilisés par les pratiquants (11 % des pratiquants se renseignent auprès des pisteurs-secouristes / variable incluse dans le questionnaire suite aux constats effectués dans le cadre des premiers entretiens semi-directifs, selon lequel les pratiquants s'informent peu auprès des pisteurs-secouristes mais s'adressent davantage aux moniteurs de ski et aux écoles de ski).

Valorisation insuffisante des moyens matériels et humains mis en œuvre par les services de la sécurité des pistes, des compétences des pisteurs-secouristes, des aménagements consentis en matière de sécurité.

Une certaine distance du pisteur vis-à-vis des pratiquants, qui s'explique en partie par :

- l'image du pisteur ne correspond pas à la symbolique déployée dans le cadre de la promotion des stations (le rêve apparaît davantage à travers l'image du moniteur de ski, montagnard "pur" et "authentique");
- le contexte général ne facilite pas les relations entre les pisteurs et les pratiquants (austérité des postes de secours, souvent perçus comme des "espaces privés", éloignement des postes de secours centraux, mauvaise signalétique, difficultés pour les pratiquants d'interroger les pisteurs lorsqu'ils circulent sur les pistes, en général occupés à une tâche, difficultés d'identifications visuelles des pisteurs (pas de tenue nationale, que l'on retrouverait dans toutes les stations de ski de France, choix

stratégique, il paraîtrait, pour éviter de conforter une identification et une cohésion corporatistes déjà bien marquées), etc.);

- la dimension culturelle et identitaire corporatiste propre à la profession, contribue à une mise à distance symbolique du pisteur vis-à-vis des pratiquants (relations particulières entre les pisteurs et les pratiquants fondées sur l'indépendance).

La prise en charge par d'autres acteurs du rôle d'informateur sur le terrain (moniteurs de ski, mais aussi loueurs de matériel, agents des offices du tourisme...) pose problème en raison de leur incompétence en la matière (formation insuffisante, de par leur profession, ne se tiennent pas informés, au jour le jour, de l'évolution des conditions météorologiques et nivologiques...). Ils peuvent donc difficilement transmettre des informations (et des connaissances) qu'ils ne détiennent pas.

La notion de "relais d'information", sur le terrain, est centrale en matière de prévention. Or, compte tenu des observations précédentes, cette fonction n'est pas actuellement suffisamment prise en charge par les acteurs les plus compétents dans les stations de sports d'hiver (les pisteurs). En dehors des relations informelles entre les pisteurs et les clients, peu fréquentes et par ailleurs que le contexte général ne favorise pas, il existe peu d'initiatives en matière de diffusion d'information par les agents des services des pistes.

Prise en compte dans les aménagements des postes de secours ou création d'"espace d'information" par des personnels qualifiés. Réfléchir sur la mise en place, dans les stations, de lieux d'accueil propice à l'échange, à la transmission d'informations relatives à la sécurité, généralisation des patrouilleurs sur les pistes pour informer, renseigner, aider, (mais la tendance actuelle semble plutôt être à la réduction du personnel; à confirmer) etc..

Ce qui pourrait s'accompagner de formations, aussi bien au niveau des pisteurs que de l'ensemble des professionnels de la montagne (2 orientations : renforcer le rôle de relais information chez ceux qui disposent des compétences requises ; former les autres professionnels, notamment les moniteurs de ski, à une transmission d'informations "minimum").

12/ Tendance perceptible vers une "profusion" de documents d'information actuellement.

Durant les derniers temps du travail de terrain (printemps, été 2001, plus particulièrement au cours des dernières réunions auxquelles j'ai pu participer), j'ai eu le sentiment d'une croissance considérable au niveau des documents d'information préventive à destination des pratiquants. Profusion de document, hétérogénéité, voir contradiction des messages (notamment au niveau local). Ceci ne relève que d'un sentiment personnel, et demande à être validé.

13/ Terminologie

Importance de la terminologie et problèmes pouvant résulter d'une mauvaise compréhension par les pratiquants de termes qui semblent relever de l'évidence pour les "montagnards" (exemple du risque "localisé" d'avalanche, avant la mise en place du nouveau drapeau). Il apparaît nécessaire d'adopter une terminologie la mieux adaptée et surtout de réfléchir sur les risques d'une réappropriation inadéquate, par les pratiquants, de notions tout à fait pertinentes pour les professionnels ou le pratiquant averti

Propositions de valorisation de la recherche

1/ Séminaires de formation / débat / réflexion

En direction:

Des pisteurs secouristes (+ directeurs des services de pistes, voire certains responsables des sociétés d'exploitation).

Des moniteurs de ski.

Des guides de haute montagne.

Des accompagnateurs en moyenne montagne.

Des maires de station de sports d'hiver.

Des pratiquants?

Ces séminaires supposent la réalisation préalable de supports de formation en fonction des préoccupations majeures des différentes catégories d'acteurs. La notion de débat / réflexion implique une forme participative, une implication des personnes concernées ; constitution de groupe de travail autour de questions majeures.

Compte tenu de l'aspect sensible de certains problèmes à traiter, il semble préférable d'organiser ces séminaires en différenciant les différents publics / traiter les problèmes à travers une segmentation des acteurs, ce qui ne correspond pas au positionnement épistémologique adopté dans le travail de thèse, mais qui paraît être le choix le plus pertinent pour pouvoir aborder des questions de fond qui engagent directement certains acteurs sans élargir les débats sur ces questions à l'ensemble des personnes concernées par la sécurité dans les sports d'hiver (pratiquants y compris).

En complémentarité, il peut être envisagé des séminaires élargis à tous les acteurs afin de favoriser les relations et les échanges autour de questions qui, dans la pratique, concernent plus ou moins directement la collectivité (selon les évolutions possibles en matière de traitement de la thématique sécuritaire et de la demande des différents acteurs, donc sans "mettre la pression").

2/ Atelier de formation dans les IUFM

Au niveau de la formation initiale et de la formation continue des enseignants (élargir à d'autres personnels) de l'éducation nationale. Dans le prolongement des modalités de financement de la thèse, il pourrait être envisagé d'impliquer dans cette initiative les IUFM, la Fondation ou Prévention MAIF, le Ministère de l'éducation nationale, ainsi que des professionnels de la montagne.

3/ Création d'un "observatoire" de la sécurité en montagne

Structure "autonome", éventuellement rattachée à une organisation existante ayant vocation à rassembler les travaux de recherche, dans les différentes disciplines, relatifs à la sécurité en montagne (et dans les sports de pleine nature ?) et plus largement, à rassembler les données disponibles en la matière (travaux de recherche et

recueil d'informations provenant d'organismes tels que le SNOSM, MDM, ou encore des stations de sports d'hiver). Rôle de médiation : favoriser les relations entre le milieu de la recherche et celui de la montagne (et au sein même des différentes disciplines scientifiques) / groupes de travail autour de certaines questions, etc. Ce n'est qu'une idée très générale ; le projet reste à élaborer en fonction de sa pertinence et des possibilités de réalisation.